



Date de convocation
Le 22 mai 2024

Date de publication
Le 22 mai 2024

Nombre de Conseillers
En exercice : 15

Présents : 11
Votants : 11

OBJET : 2024 - 7.10 - 30 - GARDERIE PERISCOLAIRE - TARIFS -

Vu la délibération n°2024-7.10-16 erronée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le tarif suivant à compter du 1^{er} septembre 2024 :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	Matin 7 h 30 – 9 h	Soir 16h30 – 18 h
QF<458	2.85 €	3.15 €
458<=QF<700	2.95 €	3.25 €
>=700	3.05 €	3.35 €

Voté à l'unanimité

En mairie, le 7 Juin 2024

LE MAIRE
Hubert. LECARPENTIER

